

**MAIRIE
D'ARGANCY**

COMPTE - RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 29 MARS 2011

**Elus : 15 M. Mme HENON-HILAIRE Fabrice - VETZEL Jean-Paul -
LESAGE Justin - EMMENDOERFFER Jocelyne - MARTIN
Roland - RENOUF Fabrice - ROZAIRE Patrick - NEVEUX
Yolande - PERRIN Marie-Thérèse - FREY Nicolas -
BERNARD Sylviane - SPEYER Edmond - SPIRCKEL Patrick
- SANT Giorgio - CONTER Evelyne**

En fonction : 15
Présents : 15
Absent excusé : 0

Convocation envoyée le 21 mars 2011

Secrétaire de séance : Jean-Paul VETZEL

ORDRE DU JOUR

- 1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2011**
- 2) TAXES COMMUNALES 2011**
- 3) BUDGET 2011**
- 4) SUBVENTIONS**
- 5) APPROBATION DU POS**
- 6) RESILIATION MANDAT EURO MOSELLE**
- 7) CONTROLE TECHNIQUE BOULODROME ET SALLE
D'ACTIVITE**
- 8) DIVERS**

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2011

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 11 mars 2011.

Ce compte-rendu est approuvé, à l'unanimité, sans apporter de modification.

2) TAXES COMMUNALES 2011

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2011 sur la base des taux existant en 2010.

Taxe d'habitation :	9,20 %
Taxe foncière bâtie :	9,04 %
Taxe foncière non bâtie :	36,77 %

Le conseil municipal, au vu de ces informations, décide à l'unanimité, de maintenir pour 2011 les mêmes taux que 2010.

3) BUDGET 2011

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Roland MARTIN, conseiller municipal, pour présenter le budget 2011. Celui-ci a été établi en relation avec la commission « finances » du conseil municipal.

Section fonctionnement

- Dépenses prévues	2 375 957,24 €uros
Dont 1 200 000 (virement à la section investissement)	
- recettes prévues	2 375 957,24 €uros
Dont 87 957,24 (excédent 2010)	

Section investissements

- Dépenses prévues	2 928 736,71 €uros
- Recettes prévues	2 928 736,71 €uros
Dont 1 288 154,71 de besoin de financement	

Le conseil municipal, après examen, approuve à l'unanimité, le budget 2011 ainsi présenté et charge Monsieur le Maire de son application dans le cadre de la gestion financière de la commune d'Argancy.

4) SUBVENTIONS

Monsieur SPEYER Edmond, adjoint chargé des relations avec les associations de la commune, présente au conseil municipal les propositions de subventions à attribuer aux associations suite à leur demande et à l'avis de la commission municipale chargée de la communication avec les différents comités.

A.C.M.F	300
Association Cavaliers Propr.	800
Amicale de Pêche	1 600
Amicale du Personnel	4 200
APEI	1 350
BOOTLEGGERS	2 500 déjà versés
Comite de Gestion	10 000
CYVM	1 500
Amicale Donneurs de Sang	350
Ecole Intercom. de musique	8 200
ORCHESTRE D'HARM.	1 500
FAMILLES RURALES	4 500
Contrat enfance jeunesse 2011 AFR	28 000
INTER ASSOCIATION	1 000
LES FELINS	300
O.R.A. JEUNES M.J.C.	2 500 - 1000 avance
ARGANCY PETANQUE	1 500
PRE DU CŒUR	300
RUGY LOISIRS	300
TENNIS CLUB ARGANCY	3 000
U.S.ARGANCY	4 000 + 300 (75 ans)
VIE LIBRE	400
CONSEIL DE FABRIQUE	1 200
QUAD 9	300
COLOMBOPHILE	300

Le conseil municipal, par 14 voix pour et 1 abstention, accepte le tableau des subventions à attribuer aux associations pour l'année 2011. Charge Monsieur le Maire d'appliquer cette décision.

5) APPROBATION DU POS

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L 123-13 et R 123-15 à R 123-25,
Vu la réunion du conseil municipal, en date du 28 janvier 1980, approuvant le Plan d'Occupation des Sols,
Vu la réunion du conseil municipal, en date du 07 janvier 2011, engageant la modification du P.O.S.,
Vu l'arrêté municipal n° 03/2011 en date du 24 janvier 2011 et l'arrêté municipal rectificatif n° 18/2011 en date du 09 février 2011, prescrivant l'enquête publique sur le projet de modification du Plan d'Occupation des Sols,
Vu la décision du Tribunal Administratif de Strasbourg, en date du 11 janvier 2011, désignant comme commissaire enquêteur Monsieur Serge LACOUÉ,
Vu les conclusions du commissaire enquêteur et les réponses du conseil municipal apportées par Monsieur le Maire et confirmées lors de la réunion de ce conseil, en date du 29 mars 2011,

Le conseil municipal ;

Considérant les résultats de ladite enquête de modification du P.O.S. et les réponses consignées par le commissaire enquêteur et par Monsieur le Maire,
Considérant que le projet de modification du P.O.S., tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être approuvé,
Conformément à l'article L 123-13 du Code de l'Urbanisme,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'approuver le dossier de modification du P.O.S. tel qu'il est annexé à la présente.

Dit que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R 123-4 et R 123-25 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en Mairie un mois et d'une mention dans un journal.

Dit que, conformément aux articles L 123-10 et R 123-25 du Code de l'Urbanisme, le Plan d'Occupation des Sols modifié est tenu à la disposition du public à la Mairie d'Argancy aux jours et heures habituelles d'ouverture ainsi qu'à la Préfecture.

Dit que la présente délibération et les dispositions résultant de la modification du plan d'Occupation des Sols ne seront exécutoires conformément à l'article L 123-12 que :

- dans un délai d'un mois suivant sa transmission au Préfet si celui-ci n'a notifié aucune observation à apporter à la modification du Plan d'Occupation des Sols, ou dans le cas contraire, à dater de la prise en compte de ces observations.
- après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité (affichage en mairie durant un mois, insertion dans un journal). La date à prendre en considération est celle du premier jour de l'affichage en mairie.
- la présente délibération accompagnée du dossier du Plan d'Occupation des Sols qui lui est annexé est transmise au Préfet (s/couvert du Sous-Préfet)

6) RESILIATION MANDAT EURO MOSELLE

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal la résiliation du mandat Euro-Moselle du 19/12/2003 concernant l'étude et la réalisation des aménagements des étangs suivie d'un avenant du 19/04/2007 de tranche optionnelle, réalisation des aménagements.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire de mettre fin à ce mandat vu les travaux réalisés par la Communauté de Communes de Maizières les Metz et le classement ENS d'une partie des étangs.

7) CONTROLE TECHNIQUE BOULODROME ET SALLE D'ACTIVITE

Monsieur le Maire communique au conseil municipal les résultats de l'appel d'offres pour une mission de « contrôle technique de construction » pour les travaux de construction d'un boulodrome et d'une salle d'activité :

- | | |
|-------------------|-------------------|
| - Société SOCOTEC | 6 720,00 €uros HT |
| - Société APAVE | 5 765,00 €uros HT |
| - Société DEKRA | 7 800,00 €uros HT |

Monsieur le Maire propose de retenir la société la mieux disante à savoir :

- Société APAVE, agence de Metz
- coût : 5 765,00 €uros HT

Le conseil municipal, par 14 voix pour et 1 abstention, entérine la proposition de Monsieur le maire et le charge de notifier ce marché à la Société APAVE.

8) DIVERS

Pour information : nettoyage de printemps le 09/04/2011

Fin de la séance : 22 h 15